

Bonjour,

En réponse aux demandes de précisions reçues le 13 mars 2026, voici un complément d'informations sur les enjeux pré identifiés lors de la conception du projet forestier de la Biarette :

- **Enjeux écologiques sur les parcelles**

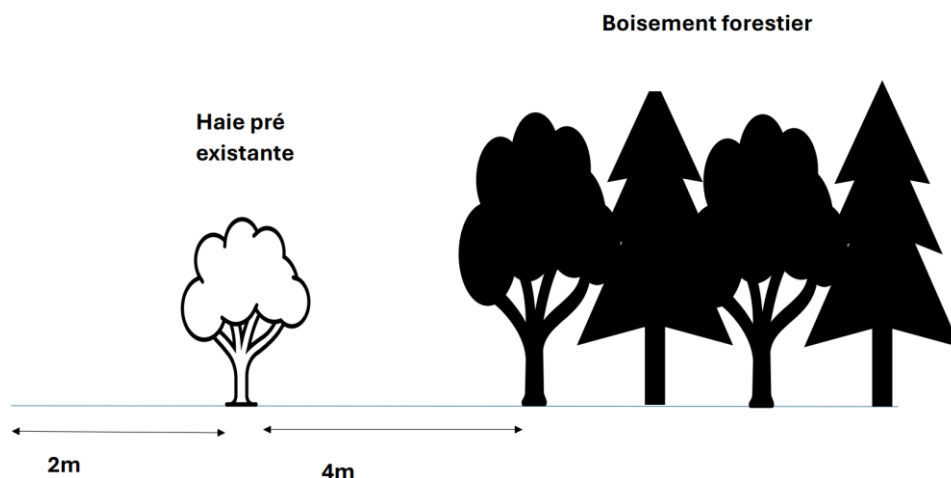
Le projet de boisement concerne un ensemble de parcelles utilisées pour des cultures intensives : blé, avoine, tournesol, luzerne sans enjeux environnementaux spécifiques.

Les analyses de sol (cf. pièce jointe et localisation de sondages sur le plan) excluent la présence de zones humides à l'échelle de ces parcelles.

A l'initiative des propriétaires actuels, un réseau de haies feuillues est en cours d'installation à l'échelle de l'exploitation avec la plantation annuelle de 100 à 300 m de linéaires. Ces haies sont encore jeunes (< 5 ans) mais présentent un bon niveau de reprise. Leur préservation sera assurée sur les parcelles du projet par le respect strict d'un schéma d'implantation de tournières enherbées (cf. illustration ci-dessous).

Par ailleurs un complément de plantation de haie sera assuré sur la partie sud du projet (cf. plan technique).

L'écotone constitué par l'aménagement de ces lisières entre forêts et zones de culture représente un élément important pour améliorer le potentiel écologique de l'exploitation.



- **Enjeux écologiques à proximité du projet**

Le diagnostic initial a permis de relever et prendre en compte plusieurs enjeux écologiques spécifiques :

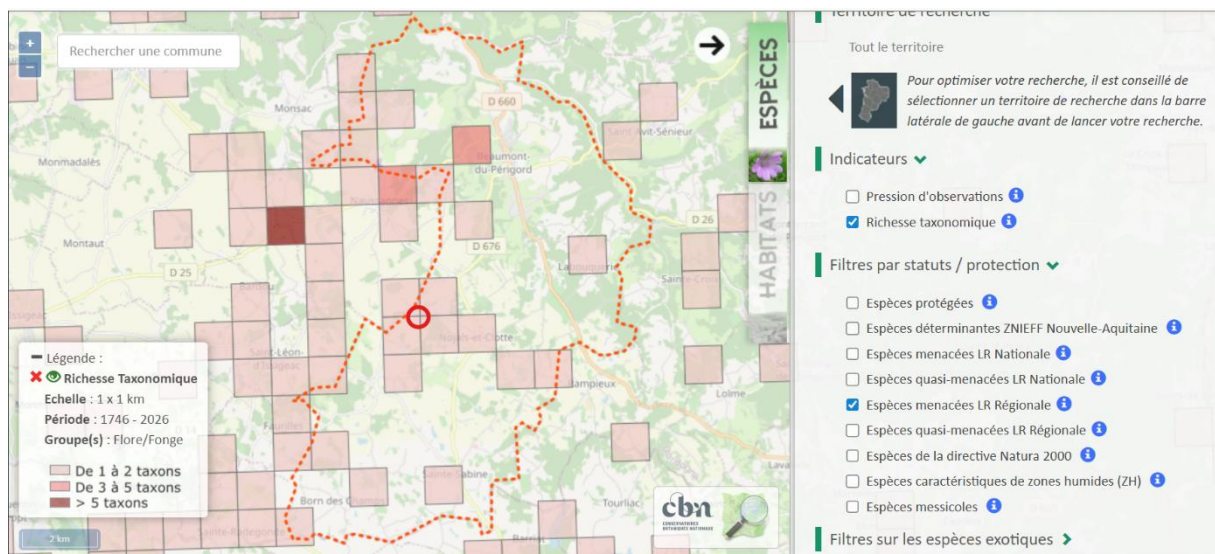
- la présence d'une mare (parcelle A530) en limite de la zone du projet. Une distance de 6 m sera gardée avec le boisement

- La présence d'une prairie (surface en herbe > 5 ans) avec une diversité importante à proximité de la mare (parcelle A530). La zone a été exclue du périmètre du projet et sera maintenue par pâturage équin.

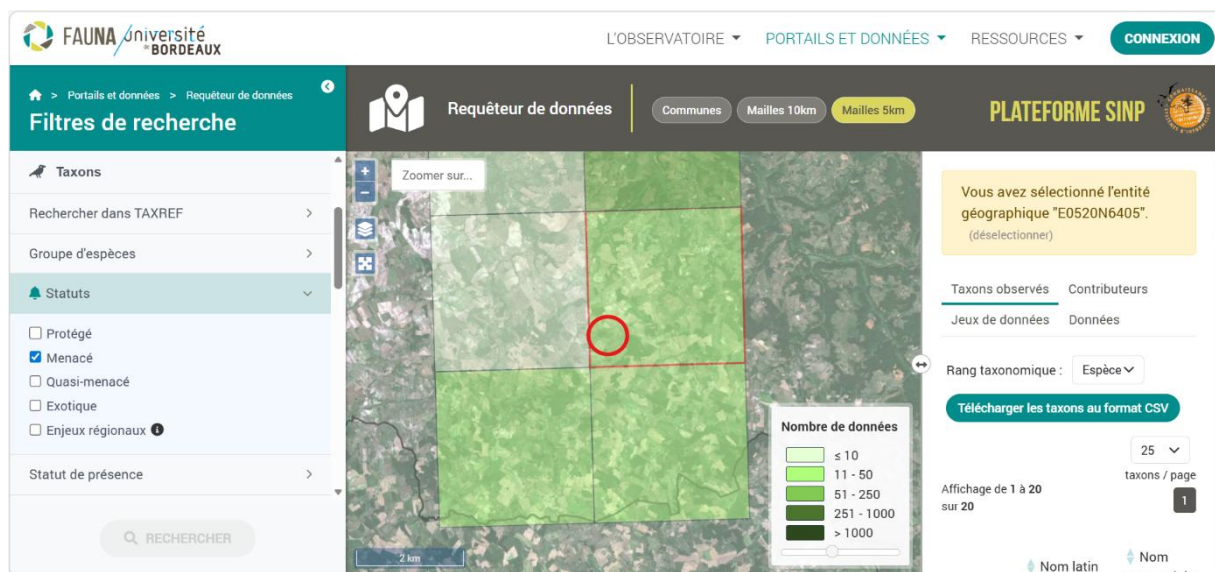
- la présence d'un bosquet d'arbres isolés dans la parcelle A530. La zone a été exclue du périmètre du projet et sera maintenue par pâturage équin.

La consultation des données disponibles sur le site OBV nous a amené à pré identifié sur la commune de Beaumontois en Périgord un enjeu flore spécifique :

- Cette plante vivace des milieux ouverts, héliophiles, se développe surtout dans des prairies et friches sur sols calcaires ou argileux, généralement pauvres en azote. Elle préfère des sols plutôt frais à modérément secs et est susceptible de se développer sur les zones exclues du projet lors du diagnostic.



Parmi les 20 espèces recensées comme "menacées" selon la base de données FAUNA, deux sont sous le statut de "En danger" (*Anthus pratensis* (Linnaeus, 1758), *Empusa pennata* (Thunberg, 1815)) selon la liste rouge régionale ; et deux autres sont sous le statut de "Danger critique" (*Circus cyaneus* (Linnaeus, 1766) et *Falco columbarius* Linnaeus, 1758).



Pour les quatre espèces listées, un enjeu de maintien d'une mosaïque d'habitats intégrant des milieux ouverts de type prairie ou pelouse avec des éléments arborés (arbre isolés, bosquet...) est identifié.

Le projet forestier de la Biarette permet de répondre à ces enjeux au regard :

- de l'absence de boisements sur les zones sensibles de l'exploitation
- d'un mélange important d'essences incluant une part significative d'essences feuillues autochtones (25%)
- de l'intégration des deux tenements de boisement dans le fonctionnement global de l'exploitation avec recherche d'un ratio équilibré entre sylviculture et agriculture.

- **Enjeux incendie**

Un strict respect de l'absence de boisement à moins de 50 m des bâtiments existants a été respecté lors de la conception du projet (cf. plan), de même que le maintien d'une tournière enherbée systématique le long des axes routiers locaux.

Le recours à un mélange d'essence important vise, entre autres objectifs, à diminuer la vulnérabilité future des peuplements forestiers.

- **Enjeux ressource en eau**

Un des enjeux motivant le boisement des parcelles par les propriétaires repose sur la viabilité compromise ces dernières années des cultures de céréales non irriguées. Le projet forestier est une mesure alternative à la recherche d'une intensification agricole basée sur la mise en place d'une irrigation systématique des parcelles.